



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 14 août 2019

Communiqué de Presse

Etiage 2019 : Prolongation des mesures de restriction

Les faibles précipitations de ces derniers jours associées à une nette baisse des températures, n'ont eu que de très faibles effets sur les débits des cours d'eau, globalement stables. Toutefois, peu de précipitations sont attendues dans les prochains jours, et les usages et consommations d'eau sont toujours à un niveau très élevé.

Dans ces conditions, après consultation des membres du comité de gestion de l'eau, **le préfet de la Dordogne a décidé de prolonger les restrictions en vigueur depuis le vendredi 09 août sur l'ensemble des bassins versants concernés, à l'exception de trois d'entre eux pour lesquels, une évolution des mesures était nécessaire :**

- **la mesure d'alerte est levée sur la Dordogne Aval**, en raison d'une très nette remontée du débit ;
- **la Tardoire**, précédemment en alerte passe en **alerte renforcée** (interdiction des prélèvements agricoles = 5 jours par semaine) ;
- **la Lizonne**, passe en **alerte renforcée** (interdiction des prélèvements agricoles = 3,5 jours par semaine).

Ces évolutions seront applicables à compter du vendredi 16 août à 08h00.

Enfin, afin de préserver durablement l'ensemble des ressources en eau, les mesures relatives aux usages domestiques de l'eau sont également maintenues.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 20 août prochain à la préfecture de la Dordogne.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
